

 **ENQUETE EXCLUSIVE SUR M6**

**UNE BIEN TRISTE REALITE**

**Les journalistes ont simplement filmé ce qu’ils ont vu**

Le reportage diffusé par M6 est affligeant pour les uns, caricatural pour d’autres. Si nous regrettons certaines images qui déprécient celle de la profession,  il n’en demeure pas moins que ce reportage  reflète malheureusement  une certaine  réalité très souvent dénoncée par le **SNPM**.

**A qui en incombe la responsabilité ??**

**Au Chef de la police municipale, en l’occurrence LE MAIRE !**

Ce sont en effet LES MAIRES qui recrutent les policiers municipaux, qui leur donnent les instructions, qui décident de leurs équipements et de leur armement. Ce sont aussi LES MAIRES qui décident de la politique locale de sécurité et qui prennent la responsabilité d’envoyer des policiers municipaux sous équipés, sans missions précises, à part celles incombant aux médiateurs sociaux, dans des quartiers chauds où les forces d’états ne rentrent qu’avec d’importants effectifs.

Une fois de plus nous dénonçons la volonté de certains maires de détourner les policiers municipaux de leurs missions pour ne servir que des intérêts électoralistes ou politiques. Il y a fort à parier que d’ici quelques mois, ces mêmes Maires ne jureront que par la sécurité et la Police Municipale en annonçant des renforts d’effectif, une présence dans les quartiers chauds (souvent sans armes donc inefficaces, comme à Amiens), des véhicules neuf etc-------

Forcé de constater que ces même Maires, n’ont depuis 4 ans et demi, rien fait pour les Policiers Municipaux ! Rien, aucun changement, mais toujours autant de dérives, de non-respect du statut………..….. et toujours plus de mission dangereuses, plus de contraintes, plus de travail !!

Certaines situations livrées dans  le reportage de M6 sont choquantes et ne montrent pas notre profession sous ses meilleurs aspects. Pourtant le journaliste n’a rien inventé, ce n’est pas une fiction il n’y a pas de trucage. M6 n’a fait que filmer les surprenantes missions de quelques policiers municipaux d’Amiens qui utilisent un nouveau langage tout aussi étonnant. Les directives du Ministre de l’Intérieur concernant le tutoiement par les forces de l’ordre, semblent tout aussi bien…………. suivies à la lettre.

Le fait que des policiers municipaux soient utilisés comme chauffeur pour éviter de *tamponner* des gardes du corps (déclaration de Mme Balkany à Médiapart ), de conduire des bus, de livrer des plateaux repas, de relever les compteurs à gaz, d’être chargés de la prise en charge d’enfants pour des impayés de cantine….

Toutes les dérives sont dénoncées depuis longtemps par le **SNPM** comme récemment à Levallois, à Nantes, à Biarritz……ou ailleurs, toutes ces irrégularités de plus en plus nombreuses concernant le non respect des dispositions législatives et réglementaires qui régissent le cadre d’emploi, les abus, les excès…..Tout cela ne fait que conforter le **SNPM** dans son action et justifient, si besoin en était encore, les revendications légitimes des Policiers Municipaux.

Cet épisode malheureux nous rappelle l’urgence d’une clarification des missions, une évolution du statut (social et réglementaire) et une réelle unification au niveau national.

Si l’une des **priorités reste le volet social** (revalorisation salariale, retraite, prise compte de l’ISF dans le calcul de la pension….), d’autres revendications doivent être rapidement prises en considération et mises en œuvre par le Ministre de l’Intérieur.

- Il est indispensable de **doter la police municipale comme les autres forces de sécurité publique d’un organisme d’inspection et de contrôle. ( même la sécurité privé à son organisme de contrôle)**

-    Il devient urgent de **définir une doctrine d’emploi et de l’imposer à TOUS**

-    Il faut que **l’armement soit la règle et que soient instaurés les E.P.I** (équipements de protection individuelle). Le maire pourra décider de ne pas armer ses policiers municipaux, mais dans ce cas, aucune mission de sécurité ne pourra être confiée aux agents (plus de voie publique, plus de contrôle du code de la route…….) les policiers municipaux seront donc cantonnés dans leur poste de police municipale à des tâches purement administratives.

- mise en place de statistiques nationales sur nos interventions et notre participation à la lutte contre la délinquance.

- mise en place d’un **véritable statut spécial** (ou spécifique) pour le cadre d’emploi de la police municipale

Pour finir au **SNPM** nous respectons la liberté d’expression et de la presse et considérons que ce reportage à même si il ne nous fait pas particulièrement plaisir de voir notre profession tournée en ridicule il n’est que le reflet de la réalité et d’une volonté dogmatique de la vision doctrinale et archaïque de certains Maire en matière de sécurité.de France.

Les plates explications de la grande prêtresse de la sécurité Emilie Thérouin, disciple de Jean Jacques Urvoas, ne font que corroborer selon nous, son manque de lucidité et sa confusion permanente entre médiation sociale et sécurité publique.

Le **SNPM** a quand lui a fait son choix. Celui d’une police municipale à l’instar de celle d’Evry (Manuel Vals) de Nice (Christian Estrosi) ou tout autre commune dont le maire emploiera les policiers municipaux conformément à leur statut dans le seul but d’assurer la sécurité de ses administrés.

